



En 2010, la Mission parlementaire Blanc-Keller-Sanchez Schmid a été consacrée aux questions transfrontalières. Les propositions que comportait le rapport parlementaire ont fait l'objet à l'automne dernier d'un examen attentif, processus accompagné par la MOT. Le besoin d'un véritable outil d'information, d'appui, de formation et de diffusion, a été rappelé dans ce contexte ; il importe notamment d'adopter à la fois une vision globale du fait transfrontalier, et une approche pragmatique et différenciée au contact des partenaires de terrain pour chaque frontière, compte tenu de la diversité économique, sociologique, historique et culturelle des territoires concernés.

Pour l'année 2011, il s'agit de conforter ce rôle d'ores et déjà tenu par la Mission Opérationnelle Transfrontalière, et de lui reconnaître sa fonction d'« **observatoire transfrontalier** », tel que préconisé dans le rapport. La MOT contribue à une bonne connaissance de la situation aux frontières et au suivi des décisions prises aux différentes échelles, afin d'élaborer les réflexions et les stratégies les plus adaptées.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la volonté de la MOT de se transformer en Groupement d'Intérêt Public (GIP) afin de lui conférer une visibilité institutionnelle plus importante, mais également de lui permettre une stabilité financière plus forte.

Le départ du Directeur général Hans-Günther Clev en fin d'année 2010 ne change en rien les choix stratégiques amorcés au cours des deux années précédentes, qui consistent à :

- ≡ poursuivre l'adéquation optimale des différentes activités de la MOT aux besoins des partenaires institutionnels et des adhérents,
- ≡ adapter les champs de la MOT aux évolutions européennes (en prenant en compte les acteurs d'échelon local, régional, national et communautaire), ainsi que dans le domaine des prestations de services (ciblage des interventions de la MOT sur des champs à haute valeur ajoutée technique).

C'est dans ce cadre que des questionnaires diffusés auprès des adhérents, mais aussi de multiples entretiens avec des partenaires internes et externes, contribueront à définir des pistes pertinentes pour l'orientation future de la MOT. Une orientation que reflètent les objectifs proposés pour l'année 2011 :

A. Au titre de l'ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général

pour servir une stratégie de coopération transfrontalière centrée sur les projets et les besoins des territoires transfrontaliers et de leurs citoyens.

1. En termes d'aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider les Etats, les Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France, en Europe et au-delà, à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière, dans leurs politiques territoriales et sectorielles, et à l'inscrire dans un cadre européen.

A ce titre, les principales actions pourront être les suivantes :

- ≡ Comme rappelé dans l'introduction de cette note, le contexte de refonte de la stratégie nationale en faveur d'une politique transfrontalière de la France, et ses répercussions sur la mise en place de dispositifs de gouvernance multi-niveaux dans ce domaine, appelle à **renforcer le rôle de la MOT en tant qu'expert et conseil des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat français** (ainsi que des Directions régionales de la Caisse des Dépôts) sur les questions transfrontalières.
- ≡ **Transformer la MOT en Groupement d'Intérêt Public** : les travaux interministériels réalisés suite au rapport parlementaire sur les questions transfrontalières ont confirmé la MOT dans sa vocation d'appui aux différents acteurs de la coopération transfrontalière, notamment en matière d'observation de l'évolution des territoires transfrontaliers et de formation permanente des personnels des administrations. **Ils ont également rappelé la nécessité d'une transformation de la MOT en GIP** forme initialement prévue par le CIADT de mars 1997 et prévue par ses statuts actuels (article 2). **Il apparaît en effet difficilement envisageable de mettre en œuvre ces préconisations en conservant la forme juridique actuelle de la MOT.** L'importante réforme législative des GIP qui devrait s'achever courant 2011 vise à simplifier et unifier leur régime (proposition de loi « Warsmann » de simplification et d'amélioration de la qualité du droit). Elle permettra de transformer l'association MOT en GIP.

Une telle transformation présentera l'avantage de :

- renforcer la capacité de suivi et d'analyse des politiques et projets transfrontaliers de la MOT afin de contribuer à une meilleure gouvernance du fait transfrontalier en France,
- clarifier le rôle respectif des ministères et la place des membres du réseau au sein de la MOT, de gagner en visibilité nationale et européenne, en devenant la première structure de ce type en Europe,
- passer au statut GIP à moyens humains et financiers constants, par la reprise de l'équipe technique et de ses activités : expertise sur le transfrontalier, outils d'information

(site web, publications etc.), base de données des bonnes pratiques transfrontalières, analyses thématiques, séminaires de formation, fonds cartographique et juridique.

- ≡ **Poursuivre (Affaires étrangères et européennes, Intérieur dont Outre-mer...) ou relancer (MEDDTL) la signature de conventions avec les principaux ministères** intéressés par le développement de ce rôle de la MOT, et développer les actions afférentes.
- ≡ **Réaliser des études stratégiques** correspondant à leurs intérêts, qui pourraient être, à titre indicatif :
 - Poursuite de la réalisation d'un **volet transfrontalier de l'observatoire des territoires** : constructions d'indicateurs statistiques, cartographies pour les agglomérations, les Euro-districts et les métropoles transfrontalières, étendu à de plus nombreux sites (partenariat avec la FNAU et toutes les agences d'urbanisme frontalières concernées),
 - Proposition pour un cadre méthodologique visant à améliorer l'articulation entre la politique européenne de cohésion, les dispositifs de gouvernance, d'animation du transfrontalier et les logiques territoriales transfrontalières en contribuant à la préparation de la future programmation post 2013,
 - Appui à la préparation et au suivi d'un séminaire sur le règlement GECT.
- ≡ **Lancer de nouveaux champs d'investigation**, à titre indicatif :
 - Dans le cadre de la coopération décentralisée, la MOT pourra par ailleurs apporter un appui méthodologique sur les questions transfrontalières multi-niveaux, notamment dans la coopération Nord-Sud (signature d'une convention de partenariat avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, dialogue engagé avec Cités Unies France et ses membres sur le transfrontalier etc.) et dans la coopération entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne (coopération avec Initiative France-Hongrie...).

2. En terme d'identification des besoins, d'organisation d'échanges et pour assurer leur remontée vers le niveau ministériel / interministériel

- ≡ A cette fin, des **questionnaires** permettant d'identifier les besoins locaux sont développés, une **plateforme d'échanges des techniciens** des membres du réseau instaurée (objectif de mise en réseau des acteurs),
- ≡ Le cas échéant, des **groupes de travail spécifiques** de la MOT peuvent approfondir les sujets correspondant à un intérêt large, une **journée d'échange** pourra être organisée,
- ≡ Dans le cadre de la redéfinition d'une stratégie transfrontalière de la France, un **comité national, constitué des représentants des différents ministères concernés et animé par la DATAR et le Ministère des affaires étrangères et européennes**, constituera une instance privilégiée pour permettre à la MOT de jouer son rôle d'observatoire de la coopération transfrontalière sur les frontières françaises et au-delà.

3. En termes d'information et de diffusion de la connaissance au profit des porteurs de projets

Développer les actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques du transfrontalier par :

- ≡ La **fusion de la newsletter mensuelle et de la lettre d'information** semestrielle de la MOT en une publication mensuelle de 4 pages pour permettre une meilleure visibilité des supports de communication et pour à la fois dresser l'actualité du transfrontalier, zoomer sur des expériences locales et informer sur les activités de la MOT,
- ≡ La publication et la diffusion d'un **Cahier thématique de la MOT « La société civile dans la coopération transfrontalière »**,
- ≡ la **réalisation d'une nouvelle charte graphique** et l'évolution du logo de la MOT impactant tous les documents produits par la MOT,
- ≡ le renouvellement des différentes plaquettes de présentation de la MOT,
- ≡ la **préparation de l'évolution du site Internet avec la mise en chantier de sa refonte totale**,
- ≡ la mise à disposition d'un service extranet et d'une revue de presse pour les adhérents,
- ≡ l'organisation d'une **conférence-débat** autour de la stratégie pour la coopération transfrontalière : dispositifs de niveau national et gouvernance territoriale multi-niveaux,
- ≡ la préparation et la réalisation d'autre(s) séminaire(s) à définir.

B. Au titre de l'ouverture européenne

- ≡ Les champs d'intervention au titre de l'ouverture européenne correspondent aux axes suivants :
 - **Echanges d'expériences et de bonnes pratiques et diffusion de l'information sur la coopération transfrontalière**
 - **Représentation des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière et prises de position au niveau européen plus fréquentes**
- ≡ **Les activités européennes s'appuient sur des partenariats avec des acteurs de la coopération :**
 - **Au niveau local** : la MOT est membre fondateur de la « Conference of European cross-border and interregional City Networks » (CECICN) ; conventions de partenariat avec l'Euro-Institut et l'Euro-Info-Consommateur,
 - **Au niveau régional** : alliance stratégique avec l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE),

- **Au niveau national** : soutien aux structures similaires à la MOT dans d'autres pays européens (cf. membre fondateur du « Central European Service for Cross-border Initiatives » - CESCO, Hongrie) ; Plateforme européenne de structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière (cf. déclaration de Budapest, 12/2010),
- **Au niveau européen** : participation à la plateforme des GECT (Groupement européen de coopération territoriale) du Comité des Régions (cf. déclaration d'intérêt commun, Comité des Régions-MOT). Lien possible avec les GEC (Groupement eurorégional de coopération) du Conseil de l'Europe.

C. Au titre de l'expertise et de l'assistance pré-opérationnelle

Afin de souligner la différence entre la MOT et les bureaux d'études privés, réduction du volume d'études classiques au profit de travaux aux côtés des porteurs de projets, notamment sur des sujets plus ciblés et à plus haute valeur ajoutée technique transfrontalière. Ce rôle de conseiller et de facilitateur s'exprimera p.ex. par :

- ≡ un appui stratégique et technique aux adhérents dans le cadre de la mise en place cette année du système de « bons-à-tirer » d'une journée de travail de l'équipe technique pour chaque adhérent de la MOT (personnes morales aux frontières françaises), pour répondre au plus près à leurs attentes dans le cadre de leur adhésion à la MOT ;
- ≡ le conseil sur les choix de l'outil juridique de coopération le plus approprié et la concertation avec les services des ministères compétents ;
- ≡ le soutien à la conception et à la mise en place de groupements européens de coopération territoriale (GECT) ;
- ≡ l'expertise, sous forme d'études thématiques pré-opérationnelles, p. ex. sur les projets de transports transfrontaliers ainsi que le benchmarking au niveau européen. Les thématiques relatives à **la mobilité transfrontalière sous toutes ses formes feront l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de :**
 - **transports collectifs de voyageurs** (étude de développement des services transfrontaliers de voyageurs d'intérêt régional et transnational entre Midi-Pyrénées et la péninsule ibérique, Conseil Régional Midi-Pyrénées ; étude relative au projet de services ferroviaires à grande vitesse entre l'Angleterre, le Nord-Pas de Calais et Bruxelles, Conseil Régional Nord-Pas de Calais),
 - **mobilité des travailleurs frontaliers** (étude sur mobilité des travailleurs frontaliers entre la région PACA et les régions Piémont et Ligurie, Pôle emploi PACA),
 - **mobilité économique** : accompagnement d'entreprises dans la reprise transfrontalière d'entreprises, en partenariat avec la Caisse des Dépôts.
- ≡ l'assistance à maîtrise d'ouvrage.